

# 1.4 Pourquoi et comment intégrer l'orientation dans le projet d'établissement ?



## En synthèse

*La place de l'orientation et le choix de son parcours sont au cœur de la vie du lycéen. Les réformes du système éducatif ont en ce sens fait que chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement à l'orientation.*

*L'établissement, échelon local des politiques éducatives et pédagogiques doit ainsi le mettre en œuvre en cohérence et avec la communauté éducative.*

Les établissements assument la dimension éducative et pédagogique de la politique nationale d'orientation. Pour ce faire, il dispose d'une autonomie pédagogique qu'il peut mettre en œuvre à travers son projet d'établissement.

### Le rôle du chef d'établissement

Le chef d'établissement est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et territoriales. Il doit impulser et conduire la politique éducative et pédagogique de l'EPLEFPA. De cette manière, il définit la politique d'orientation des élèves et étudiants. Il est responsable de la mise en œuvre du programme d'information et d'orientation de l'établissement et doit piloter les procédures d'orientation en veillant au respect des règles légales et éthiques. Il doit notamment veiller à ce que tous les usagers et surtout les plus éloignés du système éducatif reçoivent et comprennent les procédures applicables aux opérations d'orientation puis d'affectation. Il préside les conseils de classe et arrête les décisions d'orientation, Il organise et facilite le dialogue avec les familles, met en place l'aide nécessaire et les reçoit en cas de désaccord.

### Le projet d'établissement

Le projet d'établissement, qui «définit les modalités particulières de sa contribution à la mise en œuvre des missions de l'enseignement et de la formation agricole public», est un outil de pilotage pour le chef d'établissement. Il permet de réfléchir collectivement la manière dont l'établissement va mettre en œuvre les politiques publiques à l'échelle de l'établissement avec la communauté éducative.

Pour ce faire, il s'appuie sur une démarche d'évaluation préalable de l'établissement. Le périmètre de cette évaluation porte sur **quatre grands domaines**:

- ▶ domaine 1: les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- ▶ domaine 2: la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- ▶ domaine 3: Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement
- ▶ domaine 4: l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Le chef d'établissement établit une feuille de route avec ses équipes sur la manière dont va s'organiser l'accompagnement à l'orientation dans une démarche participative et de projet.



Le cadre national de référence qui précise que les établissements définissent le programme de mise en œuvre annuel ou pluriannuel et la mise en œuvre des heures dédiées à l'orientation, légitime ce management.

### La politique éducative et pédagogique du projet d'établissement

La dynamique créée par la construction du projet d'établissement permet une définition collective du cadre et l'émergence d'une véritable réflexion de tous les acteurs autour du projet de l'élève et du climat scolaire. En effet, ce dernier, reflet de la culture commune, et nourri d'indicateurs relatifs au bien être des usagers, à la prise en compte de l'estime de soi, à l'acquisition de compétences psychosociales, à l'attractivité des formations et de l'établissement, est indispensable au bon épanouissement des apprenants.

Cette réflexion éducative autour du projet d'établissement place l'élève au cœur.

Elle prend forme notamment dans des projets comme le projet d'animation et de développement culturel (PADC), le projet vie scolaire, le projet éducation physique et sportive, le projet enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie (EPA2), le projet du centre d'information et de documentation...

Elle se retrouve également dans certains espaces des référentiels laissés à l'initiative des établissements: les actions désignées par l'appellation «initiatives d'appui personnalisé», les modules d'initiatives locales (MIL), les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les séances de pluridisciplinarité, les projets d'initiatives et de communication (PIC), les stage développement durable, les stages santé, les stages territoire... C'est la façon dont l'EPLEFPA s'empare de tous ces possibles qui est qualifiée de politique éducative de l'établissement.

Celle-ci ne peut faire abstraction de l'orientation (cf. paragraphe 1) car la construction identitaire de l'apprenant est la priorité. L'accompagnement à l'orientation est ainsi une des composantes essentielles de l'équilibre personnel du jeune.

Sur l'utilisation des heures dédiées à l'orientation, sur la mise en œuvre des projets choisis, des outils utilisés, l'établissement a une autonomie pédagogique complète. C'est pourquoi les projets éducatifs et les choix des thématiques de certains axes des référentiels devraient comporter un accompagnement à l'orientation légitimé par le travail en équipe et la concertation grâce notamment à une animation dynamique de l'équipe pédagogique.



### À RETENIR

En matière d'orientation tout est à construire en équipe pluridisciplinaire, en créant des ressources (ou en s'appropriant des ressources existantes) et des outils appropriés toujours dans une dynamique propre à chaque équipe, à chaque établissement.

L'élève est au cœur du dispositif et la relation de confiance avec les familles passe par cet accompagnement à l'orientation. L'attractivité d'un établissement et de ses formations sont étroitement liés à la dynamique de projet, à la place accordée à l'apprenant et à la certitude qu'il sera accompagné dans sa trajectoire.

### La place de l'orientation dans les conseils de l'établissement

#### Orientation et conseil de classe

Les conseils de classe rythment l'année scolaire en trimestre ou en semestre. Le conseil de classe examine et émet un avis sur les vœux de poursuite d'étude de l'élève suite au travail mené tout au long de l'année par les équipes via les heures dédiées en partenariat avec l'élève et sa famille. Cela permet en outre de tenir compte des parcours spécifiques de chacun et de garantir toute forme d'inclusion au sein de l'établissement.

#### Orientation dans le conseil de l'éducation et de la formation (CEF)

Le CEF est une instance qui formule des propositions pour la partie pédagogique du projet d'établissement, sur l'individualisation des parcours de formation et les modalités de l'accompagnement à l'orientation. Il prend en compte tous les centres et sites de l'EPLEFPA. Il permet ainsi la concertation, l'harmonisation, et la mutualisation : partage d'outils, de compétences et de ressources.



### EN SAVOIR PLUS

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/835/l-organisation-territoriale-de-l-orientation>

ChloroFil : <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/etablisements-publics-locaux-enseignement-formation-prof-agricoles/projet-etablissement>